

# *Une approche différente du déminage humanitaire*

---

Le déminage systématique des zones suspectes a montré ses limites

Selon le Centre International de Déminage Humanitaire à Genève, moins de 3% des terres restituées à l'issue de déminages systématiques contenaient effectivement des mines ou des munitions non explosées.

D'autre part, en 2007 -2008, l'Observatoire International des Mines n'a enregistré que 122 Km2 de déminage de zones minées.

Le déminage systématique a donc hélas fait perdre un temps précieux aux pays et aux populations qui souhaitent retrouver au plus vite la sécurité pour l'exploitation des terres.

De ce constat est née la nouvelle approche du déminage humanitaire proposé par Demeter Déminage, basée davantage sur l'expertise tenant compte de divers paramètres.

## *Objectif : accélération de la remise à disposition des terres*

La remise à disposition des terres est un processus qui consiste à déployer tous les efforts raisonnables pour mettre en lumière et mieux définir les zones dangereuses confirmées, ainsi que pour écarter tout soupçon de la présence de mines/REG au moyen de l'enquête non technique, de l'enquête technique et de la dépollution, sur la base d'une approche documentée et fondée sur les preuves.

Souvent, les polygones désignés comme zones soupçonnées dangereuses (ZSD) suite à une étude d'impact ou une autre forme d'étude non fondée sur des preuves sont souvent à tort considérés comme les limites d'une zone minée. Corriger ces erreurs n'est pas la même chose que remettre les terres à disposition. Il serait préférable que les gouvernements n'utilisent pas les données provenant d'une étude d'impact pour définir l'étendue géographique d'une contamination, mais se servent de données obtenues par une enquête non technique adéquate. Les données d'une étude d'impact peuvent être

des indicateurs utiles sur les endroits où il est nécessaire de mener des investigations complémentaires, mais les études d'impact ne rendent pas inutile une enquête non technique.

Souvent, un usage disproportionné ou prolongé des ressources de dépollution dans des zones où l'on constate par la suite qu'il n'y avait pas de danger est le fait d'un manque d'orientations lorsqu'il s'agit de définir l'approche minimale, et donc la plus adéquate, à adopter pour la remise à disposition des terres. Le but à atteindre doit être de n'employer ces ressources que pour des zones véritablement dangereuses.

Le processus de remise à disposition des terres englobe trois activités fondamentales : l'enquête non technique, l'enquête technique et la dépollution.

### *Une approche différente du déminage humanitaire*

Demeter propose une intervention adaptée en fonction de deux types de situation :

- Zones minées avérées : solution classique du déminage systématique
- Zones suspectes : programme de restitution des terres par expertise

### *Une méthode déjà utilisée avec succès*



Les expertises terrain sont menées par de petites équipes mobiles avec matériel de déminage, formées en tant que démineurs/enquêteurs, ceci afin de récolter des informations nous permettant de prendre ultérieurement la meilleure décision possible. Pour assurer une fiabilité de ces informations, deux méthodes sont possibles : l'enquête non technique et l'enquête technique.

Après expertise minutieuse du terrain, deux éventualités :

- Une mine est trouvée : La zone devra faire l'objet d'un déminage systématique.
- Aucune mine n'est trouvée ; dans ce cas, Demeter propose à l'autorité Nationale la déclassification de la zone afin de la retirer de la base de données du Centre de lutte antimines.

### *Apporter l'assurance d'un résultat*

Demeter offre aux bailleurs et/ou Autorité Nationales une assurance qualité du programme. L'expertise présente ses résultats sur la gestion administrative et stratégiques de l'opérateur. Sur le plan administratif, Demeter garantit naturellement le respect des normes internationales (qualification du personnel, stratégie technique adaptée à la situation environnementale).